

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026

Ouverture de la séance.

Constatation du quorum.

Jean François GOICOCHEA donne pouvoir à Patxi LANS.

Xavier GOENAGA est absent.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025.

Patxi LANS est désigné secrétaire de séance.

Xabi LARRE déclare que les quatre représentants de Donibane Erne (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE) ne débattront pas de plusieurs points prévus l'ordre du jour et voteront automatiquement contre. Il explique cette décision par la lecture d'un courrier (annexe 1).

Mr le Maire rappelle la réponse adressée en retour (annexe 2) expliquant que l'ensemble des délibérations soumises à vote prévues à l'ordre du jour n'engagent pas le prochain mandat car elles sont soit techniques, soit réversibles dès le début de la nouvelle mandature, et regrette qu'ils ne veuillent pas débattre.

1. PLUi : adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Mr le Maire rappelle que qu'en 2025, suite à l'approbation du PLU, la commune a confié au service Urbanisme de l'APGL, l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, car la CAPB n'avait pas la capacité de traiter les demandes de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire (PLUi) Sud Basse Navarre a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 28 février 2026.

La CAPB propose à la commune l'adhésion à leur service mutualisé étoffé pour l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation des sols.

Mr Le Maire propose l'adhésion au service mutualisé de la CAPB, à compter du 01/06/2026 et de l'autoriser à signer la convention correspondante et tous les documents relatifs à cette adhésion.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

2. Vente HSA – ancien presbytère

Mr le Maire rappelle le besoin de logement social et le soutien de la commune au projet porté par HSA de réhabilitation d'un immeuble très dégradé, l'ancien presbytère, situé au 7 rue de la Citadelle pour proposer 5 logements en locatif social (délibération votée à l'unanimité approuvant la réhabilitation par HSA du 18 juin 2024).

La valeur des domaines estimait le bien à 150 000€, mais HSA, afin de pouvoir équilibrer financièrement cette opération, propose de l'acquérir auprès de la Commune à 90 000 € (hors local commercial du Rdc qui resterait communal).

Considérant l'objectif commun de concrétiser ces logements dans la vieille ville, Mr le Maire propose d'accepter cette offre et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Mattin ETCHEVERRY estime qu'accepter une offre à ce montant revient à brader le bien.

Monsieur le Maire répond d'une part qu'il s'agit de la création de 5 logements locatifs sociaux dans la vieille ville et d'autre part, que pour des opérations similaires, certaines communes cèdent gratuitement leur bien, voir participent aux coûts des travaux.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

3. VVF – Autorisation études par la Foncière des Pyrénées Atlantiques

Mr le Maire demande de donner l'autorisation et l'accès à la foncière des Pyrénées-Atlantiques (émanation de la Banque des Territoires et de la SEPA) et au bureau d'études d'approfondir l'estimation des travaux (diagnostic énergétique, diagnostic amiante ...) qui aujourd'hui est de 2 millions 650 mille euros hors taxes.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

4. Recrutement manager de commerce : création de poste et demande de financement

En février 2026, la Banque des Territoires a relancé son offre pour financer 500 nouveaux postes de managers de commerce à hauteur de 50%.

La commune souhaite saisir cette opportunité afin d'animer la Commission extramunicipale de revitalisation commerciale, d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action élaboré, de renforcer le dialogue des commerçants et de garantir une coordination efficace entre acteurs publics et privés.

Le coût total estimé maximal est 80 000 € sur deux ans, financé à 50 % par la Banque des Territoires soit 40 000 €, le reste à charge pour la commune est de 40 000 €.

Peyo IDIART explique qu'au niveau national, seules les 500 premières candidatures réputées complètes seront acceptées et que le prérequis d'un diagnostic commercial est réalisé.

Mr Le maire propose donc la création d'un poste de manager de commerce pour une durée de 2 ans et l'autorisation de solliciter la Banque des Territoires pour bénéficier d'un co-financement de 50% et rappelle que cette décision n'est pas engageante mais permet de consolider la candidature.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

5. Evolution régime indemnitaire – Police municipale

Une nouvelle réglementation relative au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale a instauré une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) composée de 2 parts :

- la part fixe dont le plafond est proposé à 30% de la rémunération (plafond réglementaire)
- la part variable déterminée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de service dans la limite d'un montant maximum proposé à 5000€ par an.

Les plafonds sont relevés (de 10 points pour la part fixe) mais les montants d'attribution effective demeurent sous l'autorité du Maire.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

6. Crédits anticipés avant vote du budget primitif 2026

Mr le Maire rappelle l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (...)

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, lors de son adoption ».

Le montant des crédits votés au budget 2025 en investissement, s'est élevé à 1 721 171 € au chapitre 21.

Il est proposé que le Maire puisse engager les crédits jusqu'à concurrence de 140 000 € au chapitre 21 dans l'attente du vote du budget 2026.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

7. Renouvellement ligne de trésorerie

En février 2025, et à l'unanimité des membres présents, une ligne de trésorerie d'un montant de 160 000€ dédiée au préfinancement du fonds européen alloué dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics autour de la place Charles de Gaulle a été souscrite.

Considérant que les fonds européens ne seront pas versés en 2026, il est proposé de procéder au renouvellement de la ligne correspondante.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

8. Restauration toiture du Jai Alai, approbation du plan de financement

Mr le Maire rappelle que le Conseil municipal a accepté à l'unanimité, le 8 décembre 2025, la sollicitation de la DETR pour les travaux de réfection de la toiture du Jai Alai estimés à 34520€ HT. Le devis Ligne de vie a été réajusté à 37 535€ H.T

Afin de compléter la demande de subvention au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2026 pour le projet de restauration de la toiture du Jai Alai, il convient de redélibérer au juste montant.

Mr le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 37 535€ H.T

DETR – 25% : 9383,75 €

Autofinancement : 28 151.25€ H.T.

Mise au vote : Pour 14, Contre 4 (Maitena DIRIBARNE, Isabelle HENRY, Mattin ETCHEVERRY, Xabi LARRE)
Adopté à la majorité

9. TE 64, motion réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelle territoriale

Un nouvel acte de décentralisation est en cours d'élaboration par le gouvernement.

Sous couvert de clarification des compétences il s'agirait notamment de confier au département le rôle de chef de file des réseaux de proximité lesquels concernent les secteurs du numérique de l'eau de l'électricité et du gaz.

Cette annonce interpelle fortement les syndicats d'énergie d'autant plus à l'absence de toute précision sur ce que la notion de chef de file recouvre très concrètement.

Mr le Maire propose de voter le fait que la Commune ne souhaite pas que le département devienne chef de file de la gestion des réseaux d'électricité et souhaite conserver le syndicat TE64.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Questions diverses

➤ Proposition d'une motion contre la suppression du poste de maître deux langues à l'école publique Simone PARIS lit un courrier rédigé par la communauté éducative et les parents d'élèves (annexe 3) qui sera adressée au DASEN, suite à la menace d'une suppression de poste à l'école publique.

Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de signer ce courrier.

➤ Mr le Maire remercie Jacques ELISSETCHE, Martine ETCHEVERRY, Pascale URRUTY, Simone PARIS et Thierry POUSSON qui quittent la vie municipale.

Mr le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,
Patxi LANS